

POESIE CHEVALERESQUE.

Le Chevalier D'E. en champ clos, armé de toutes pièces, aux prises avec la clique, dans une rêverie.

AIR: J'entends la trompette effrayante.

Tremblez partisans de la clique,
Tremblez vous allez tous périr.
Connaissiez qu'à présent je ne suis point sceptique,
Et je vais sans façon vous le faire sentir.

Avant tout, je veux que la foudre
Anéantisse cet intrus;
Qu'il partage le sort d'être réduit en poudre,
Avec ses compagnons tous les 'enfants perdus.'

O rage, ô fureur, j'en écume,
On veut enchaîner mes talens.
Et l'on voudrait m'ôter l'usage de ma plume,
Elle qui met au jour tant de raisonnemens.

Crois-tu qu'il se peut que je tremble,
Maudit Spectateur Canadien?
Tes compagnons et toi, je les prends tous ensemble,
Je les fais condamner par un 'juge de rien.'

Comme un enfant qui vient de naître,
J'écrivais 'tout innocemment';
Ma bonne intention à peine a pu paraître,
Que j'é fus attaqué par tous ces insolens.

Il faut enfin que je me venge,
Bon sens viens donc à mon secours,
Infame déserteur n'est-il pas trop étrange,
Que tu me laisse ainsi, c'est bien là de tes tours.

Ne faites point de résistance,
Car il vous en viendrait du mal;
Marchez à reculons au temps de l'Intendance,
Vous Canadiens hargneux pour manger du cheval.

Allons, avalez sans relâche,
Il faut que vous reconnaissiez
Que Messieurs les Anglais vous épargnant la tâche,
Vous ont fait plus de bien que vous n'en méritiez.

C'est ainsi qu'il faut qu'on vous dompte,
Limaçons trop bien coquillés,
Je vous ôterai bien toute la mauvaise honte,
Qui fait que l'on ne peut vous mener par le nez.
C'est ainsi qu'il faut qu'on vous dompte,
Limaçons trop bien coquillés.

• Le Canadian Spectator.

AIR: Du haut en bas.

C'était ainsi
Qu'un vieux Chevalier tout en armes,
C'était ainsi
Qu'il exprimait son noir souci;
Lors que L'ARGUS par son vacarme,
Lui fit jeter un cri d'alarme,
C'était ainsi.

Il ne conviendrait pas, vu la sublimité du sujet, d'incorporer aux précédents, le couplet qui suit mais; comme il est fort bien adapté à l'individu, passe.....

Aux: J'entends la trompette effrayante.
Ja prétends être formidable,
M'armant de mon ancien bâton,
Lequel je vins à bout de rendre redoutable,
En rossant sans pitié, tous les petits garçons.
Je prétends être formidable,
M'armant de mon ancien bâton.

[Voici une conversation entre deux habitans qu'il est peut-être à propos de mettre sous les yeux du lecteur.]

Dialogue entre deux habitans sur le seuil du Palais de Justice.

Pierriche.—Comptes tu qu'y a du plaisir à parler à un Greffier qu'a une si belle façon.

Toiniche.—Oh! c'est ben rien, si tu plaçais souvent comme moi; tu prendrais garde à ben d'autres choses, il est pas cherrant en toute, et pis quand il peut pas ramander, personne n'attrappe de mauvaises raisons, je te dis que c'est un supérieur homme.

Pierriche.—Ce qui m'ennuyait c'était c't'anglais qui n'finissait pu, j'n'y suis pourtant venu qu'une fois, on m'a fait attendre une bonne heure, et pis j'ai pas compris un mot dans leur langage, excepté mony, mony, godesim mony, et j'érois qu'é ch veul dir d'argent. Ah! mon guez j'pense que ces gens là n'ont qu'à ap-

peler l'argent, et pis ça vient tout de suite, il vous gagne une piasse dans un tour de main, et pis moi il faut que j'travaille à en cracher le gigier pour gagner quarante sous par jour.

Toiniche.—J'te dirai une chose quant à ça, si tout le monde savait faire des affaires, ça coûterait moins cher, c'est la rareté qui fait monter le prix, v'la c'que c'est qu'l'induction, on s'passe de ben des gens quand on en a.

Pierriche.—T'a raison, mais dis donc aussi que c't'it Greffier est un homme comme y en a peu; si on a pas d'argent, c'est pas toutes ces gendarmeries de prison, de pousnites, de warrants; et pis des grôs yeux, &c. tiens on a qu'à lui compter nos raisons, il donne un peu de délai et puis on a pas de chagrin; ah c'est un homme facieux tout à fait, et pis dame, c'est ça que ça paye ben quand ça doit, on a pas la peine de repasser DEUX fois.

Toiniche.—Mais dis moi un peu, a tu pris garde à c'grillage de bois neuf, il est pas fou va, c'est pour mettre les papiers à l'abris des frippes-sauce; quant on a de la conscience.... Sais-tu qu'un papier perdu n'est pas une p'tite affaire va.....

Toiniche.—Tant qu'à ça, on sait qu'il fait tout ce qui peut, il faudrait être ben mal à main pour revenir contre ce qui fait.

Pierriche.—Notte Gouverneur a fait le plus beaux coup qu'il pouvait faire en nous donnant c't'homme là ici, c'est connu car..... je n't'en dis pas plus long.....

Mais dis moi un peu, changement de propos, as-tu vu ste gazette qu'ils appellent l'ARGUS, on me l'a lit et j't'assure qu'est drôle, mais ce qui y a de plus supérieux, c'est ste riposte qui a été dite par un habitant à c'Messieu qui disait qu'il était au-dessus de tout ça.

Toiniche.... De quieux riposte vent tu donc parlé là.

Pierriche.—Et c'est par rapport aux Gir....

Toiniche.—Ah! j'te comprends, et j'te dis que ste gazette est v'nu ben à propos pour tailler ben d'ces gens là; mais b...re en v'la un qui vient qu'en a trop tâté pour en parler devant lui, il en serait pas fier vâ, tiens j'suis pressé j'm'en vas, serviteur.

Toiniche.—Bon jour donc, complimens à ta femme.

TESTAMENT SOLEMNEL DE L'ARGUS.

PARDEVANT LE NOTAIRE PUBLIC pour la Province du Bas-Canada résident dans la ville des Trois-Rivières, et Témoins ci-après nommés, Soussignés.

Fut Présent, — Sr. ARGUS CENT YEUX, demeurant aux Trois-Rivières, Rue Royale, à l'Imprimerie de la dite ville, gissant au lit de la mort, sur un lit plus dur que le duvet, mais qui nous a paru malgré le clignotage de ses cent yeux, sain d'esprit, de mémoire et d'entendement, sans compter que sa malice était un peu vivace, vu que qu'il cherche à mordre et égratigner les dits deux témoins et comme il en venait aussi à bout, lequel considérant que sa dernière heure était très certaine, craignant qu'elle n'arrive sans qu'il ait disposé du peu de bien qu'il a plu au public de lui donner, a fait dicter, et nommer aux dits Notaire et témoins soussignés, son Testament et ordonnance de dernière volonté et en la manière qui suit:—

1^o.— Comme bon Canadien, s'est recommandé à son pays, suppliant sa bonté par le mérite de la Chambre des Communes, de vouloir bien prendre son nom tout indigne qu'il est, et de le placer parmi celui des honnêtes gens.

2^o.— Veut et entend le dit Testateur que comme il croit que ses dettes sont payées, il n'a aucune disposition à faire là dessus; que cependant, si quelqu'un n'est pas encore satisfait, il n'aura qu'à s'adresser à son Exécuteur testamentaire.

3^o.— Désire et ordonne que son corps soit enfermé dans une bière, pour être mise au vent, vu qu'il n'est pas sujet à putréfaction.

4^o.— Que sur la dite bière ou cercueil, une chanson ayant pour refrain "Bon soir la compagnie," qui sera trônée dans ses papiers, sera gravée en entier.

5^o.— Donne et lègue le dit testateur, à prendre sur le plus clair de son bien qui n'est pas grand, à un nommé PAUTE D'AUTRE, un petit galon d'argent, vu qu'il en a besoin comme laquais et porteur de gazettes du *Griana Comité*.

6^o.— Donne et lègue au Chevalier d'Esténonville, une bouteille qui lui vient d'Astolphe, à son retour de la lune, la dite bouteille contenant tout le bon sens du dit d'Esténonville, le dit testateur ayant en vue, une œuvre de charité, à servir à l'expiation de ses péchés.

Et à l'égard de tous ses autres biens consistant en un peu d'honnêteté et de franchise, le dit testateur déclare la Compagnie des Girouettes, sa légataire universelle. Déclarant au surplus que s'il eût eu quelques autres bouteilles d'Astolphe, il ne les leur aurait pas lèguées, vu qu'ils s'en seraient servi, pour faire leurs tours plus finement, et qu'il n'en a seulement pas pu avoir une bouteille pour lui-même.

Au cas qu'il y ait Renonciation de la part des dits légataires, ce qui pourrait fort bien arriver vu qu'ils ne sentent point leurs besoins, le tout restera en dépôt chez l'exécuteur testamentaire du testateur jusqu'à sa résurrection.

Et pour exécuter le présent, le Testateur a nommé le Sieur Ludger Duvernay, son bon et fidele ami, qu'il prie d'en prendre la peine, et de lui rendre ce témoignage d'amitié et de devoir (sans reproche) es mains duquel il se dessaisit de tous ses biens, suivant la coutume, s'épargnant la peine de révoquer ses autres testaments, étant bien sûr de n'en avoir jamais fait d'autres.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par le dit Sieur testateur, aux dits Notaire et témoins soussignés, en la dite chambre ayant vue sur la dite rue, où il est allé tantôt sur le ventre et tantôt sur le dos, suivant les postures que le Docteur Vent, lui fait prendre, l'an mil huit cent vingt six, le vingt-neuf de Novembre au soir, et ont signé avec nous Notaire,

PIERRE FASCINE. } Témoins.

N. B. DOUCEREUX. }

JOSEPH MAUVAISE-EAU,

Notaire.

MAINTENANT à Vendre à cette Imprimerie, (en Gros et en détail.)

LE CALENDRIER DE L'ANNEE 1827, CALCULÉ POUR LE MERIDIEN DES Trois-Rivières.

Ce Calendrier a été rédigé et revisé avec le plus grand soin, et contient tous les jours consacrés dans l'église Catholique, aux devoirs et aux rites qu'elle observe, la Couleur des ornemens de l'église pour chaque jour, les Phases de la lune et les éclipses calculées avec la plus grande précision; la colonne des jours remarquables, contient toutes les époques les plus intéressantes dans l'histoire d'Angleterre et du Canada; on y trouvera en outre une Table des différentes Cours de justice des cinq Districts de cette Province, une table des poids et valeur des différentes pièces d'or en circulation dans ce pays, une TABLE D'INTERET, à 6 par 100, &c.

Les Messieurs suivans sont autorisés à recevoir le montant des Souscriptions **DE L'ARGUS.**

Messrs. Neilson & Cowen, } Québec.
Et Mr. F. Lemaitre, }
Mr. A. T. Kimber, N. P. } Montréal.
Et Mr. James Lane, }
Mr. Louis Gonzague Nolin, L'Assomption.
Mr. H. Olivier, Berthier.
Mr. T. L. Chalou, Rivière du Loup.
Mr. Jean Chaurette, Yamachiche.
Mr. Louis Marcoux, Yamaska.
Mr. Guillaume Smith, La Baie.
Mr. Thomas Fortier, M. D., Gentilly.
Mr. Pierre A. Dorion, Sté. Anne.